



CONTRAT DE LOCATION

(Partie d'étang)



Entre les soussignés :

1. ASBL « **La Pêcherie du Lac** » rue d'Arlon, 54 à 6780-MESSANCY ; représentée par son administrateur , Mr Zondacq Freddy
(Tél : +32.(0)460/71.75.45 après 19h30) - E.Mail : pecheriedulacdemessancy@gmail.com)
d'une part ;

ET

2. Société : représentée par Monsieur (Nom et prénom) ; domicilié à (Localité + numéro postal)
.....
..... ;
rue ;
n° ; Tél : ;
E.Mail@.....

Demandeur d'autre part :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

- Le premier nommé donne en location au second nommé en vue d'y organiser un concours de pêche « au blanc », une partie de l'étang pour une durée deheures à partir de Heures ;
le (date)**202** .

Voir les disponibilités sur l'agenda « Google » du site internet.

- Le montant de la location est fixé à **200,00 €** (deux cents euros) quel que soit le nombre de pêcheurs.
- Ce concours opposera (nombre) pêcheurs.
- Le concours sera organisé dans le plus strict respect du poisson qui sera décroché et manipulé avec les mains mouillées et remise à l'eau obligatoire après la partie de pêche.
- Matériel : Canne de 11,50 mètres maximum, **moulinet interdit**
- **Les esches flottantes sont interdites comme esches ou amorçage.**
- Un contrôle devra être effectué une heure avant par un responsable pour chaque secteur.
- **Toutes personnes mandatées par asbl ont le droit de contrôler.**
- Pour le classement, POIDS PUR UNIQUEMENT (Pas de comptage de poissons !)



A.S.B.L. LA PECHERIE DU LAC

Siège social : 54, rue d'Arlon – 6780 – MESSANCY

Secrétariat : 54, Rue d'Arlon – B.6780 – MESSANCY

+32(0)496/71.75.45

IBAN : BE 42267032071754 - BIC : GE BA BE BB

N° entreprise : 419384052

www.lacdemessancy.be

E.Mail : pecheriedulacdemessancy@gmail.com

- Prévoir deux bourriches minimums OBLIGATOIREMENT (une pour les petits et une pour les gros poissons).
- Maximum 25 kilo par bourriche.
- Pesée et remise immédiate dans l'eau : esturgeon, amour blanc, grosse carpe et koï
- Brochet et sandre interdiction de pêcher
- Tapis de réception OBLIGATOIRE.
- Les chiens seront OBLIGATOIREMENT tenus en laisse.
- Les participants s'engagent à maintenir le site dans un parfait état de propreté et utiliseront si nécessaire les poubelles mises à disposition.
- Les boissons seront prises obligatoirement à la cafétéria de la société sauf accord contraire pris au préalable entre les parties.
- Le demandeur se chargera de l'organisation du concours proprement dit (Numérotation des emplacements, règlement, pesée des prises, remise à l'eau de tous les poissons capturés, coupes et trophées).
- La somme de 200 € sera versée OBLIGATOIREMENT huit jours à l'avance (au plus tard) sur le compte du bailleur lors de la signature du présent contrat en double exemplaires dont un sera renvoyé ou remis au bailleur huit jours avant le concours. La réservation sera effective après le payement et apparaîtra sur l'agenda du site internet.
- Un espace suffisant en rapport avec le nombre de concurrents sera réservé par les soins du bailleur qui placera des panneaux la veille de la location. Les sociétaires de l'ASBL « La Pêcherie du Lac » auront accès au restant du plan d'eau.
- Le bailleur décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir lors de la location.

Fait en double à MESSANCY, le202 .

Le bailleur,
Léonard Christophe,
Administrateur.

Le locataire,



A.S.B.L. LA PECHERIE DU LAC

Siège social : 54, rue d'Arlon – 6780 – MESSANCY

Secrétariat : 54. Rue d'Arlon – B.6780 – MESSANCY

+32(0)496/71.75.45

IBAN : BE 42267032071754 - BIC : GE BA BE BB

N° entreprise : 419384052

www.lacdemessancy.be

E.Mail : pecheriedulacdemessancy@gmail.com